



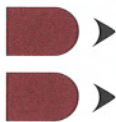
**ASSOCIATION DES SECTIONS DE SAMARITAINS  
DU VALAIS ROMAND (ASSVR)  
SION**

Rapport de l'organe de révision  
Exercice arrêté au 31 décembre 2022

Rue d'Octodure 31A  
CH-1920 Martigny  
T +41 27 722 33 12  
F +41 27 722 52 77

Rue du Coppet 7  
CH-1870 Monthey  
T +41 24 471 27 30  
F +41 24 472 46 26

[www.fidbender.ch](http://www.fidbender.ch)  
[info@fidbender.ch](mailto:info@fidbender.ch)



Benoît Bender  
Expert fiduciaire diplômé  
Expert réviseur agréé

Delphine Bender  
Agente fiduciaire  
avec brevet fédéral  
Réviseur agréé

Thomas Morard  
Expert diplômé  
en finance et controlling  
Réviseur agréé

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT  
DE L'ASSOCIATION DES SECTIONS DE SAMARITAINS  
DU VALAIS ROMAND A SION

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, variation du capital et annexes) de l'association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 au sens de la Swiss GAAP RPC 21.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et à la Swiss GAAP RPC 21.

FIDUCIAIRE BENDER SA

Le réviseur responsable  
*Benoît Bender*  
*expert-réviseur agréé*

Rue d'Octodure 31A  
CH-1920 Martigny  
T +41 27 722 33 12  
F +41 27 722 52 77

Rue du Coppet 7  
CH-1870 Monthey  
T +41 24 471 27 30  
F +41 24 472 46 26

www.fidbender.ch  
info@fidbender.ch

Membre de  
 EXPERT  
SUISSE  
FIDUCIAIRE | SUISSE

Martigny, le 17 février 2023 - BB/vm

Annexes :

- Comptes annuels comprenant :
- Bilan
  - Compte de profits et pertes
  - Variation du capital
  - Annexe aux comptes annuels

# Bilan

En CHF	Annexe	2022	2021
Liquidités	3	56 827.81	23 432.21
Créances résultant de livraisons et de prestations	4	45 192.55	42 593.12
Stocks et prestations non facturées	5	68 775.00	52 724.63
Autres créances à court terme	6	2 066.81	1 075.73
Actifs de régularisation	7	22 489.96	57 936.89
<b>Actifs circulants</b>		<b>195 352.13</b>	<b>177 762.58</b>
Immobilisations corporelles	8	16 287.71	10 426.60
Immobilisations financières	9	8 015.60	7 760.90
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>24 303.31</b>	<b>18 187.50</b>
<b>ACTIFS</b>		<b>219 655.44</b>	<b>195 950.08</b>
Dettes résultant de livraisons et de prestations		26 960.56	58 997.52
Autres dettes à court terme	10	21 144.24	14 415.55
Passifs de régularisation	7	68 775.40	21 058.70
<b>Engagements à court terme</b>		<b>116 880.20</b>	<b>94 471.77</b>
<b>Fonds étrangers</b>		<b>116 880.20</b>	<b>94 471.77</b>
Fonds Dissolution de sections		-	-
<b>Capital de fonds affectés</b>	11	-	-
Fonds Avenir	12	10 171.66	11 430.01
Fonds de financement instructeurs	13	2 977.00	987.00
Fonds jubilé ASSVR	14	10 114.60	10 114.60
<b>Capital d'organisation lié</b>	15	<b>23 263.26</b>	<b>22 531.61</b>
Résultat de la période		565.28	-3 482.45
Bénéfices reportés		78 946.70	82 429.15
<b>Capital d'organisation libre</b>	16	<b>79 511.98</b>	<b>78 946.70</b>
<b>Fonds propres</b>		<b>102 775.24</b>	<b>101 478.31</b>
<b>PASSIFS</b>		<b>219 655.44</b>	<b>195 950.08</b>

# Compte d'exploitation

En CHF	Annexe	2022	2021
Appel aux dons annuel		32 934.28	34 813.43
Dons et legs divers		39 285.52	9 769.80
<b>Donations reçues</b>		<b>72 219.80</b>	<b>44 583.23</b>
Subventions publiques		5 000.00	5 000.00
<b>Contributions du secteur public</b>		<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>
Contribution de fondations	17	60 400.00	49 936.00
Contribution de la Loterie Romande		-	16 000.00
Cotisation annuelle des sections		10 740.00	11 460.00
<b>Autres contributions</b>		<b>71 140.00</b>	<b>77 396.00</b>
Ventes de marchandises		430 229.94	256 017.38
Cours et formations		48 715.94	40 942.04
Services médico-sanitaires		14 735.75	4 816.34
Mandats de prestations		5 000.00	5 000.00
Taxes de cours		5 295.12	6 929.68
Indemnisation pour prestations liées à la collecte		109.00	326.74
Collecte de textiles		19 758.58	-
Engagements pandémie		-	523.24
<b>Produits des livraisons et prestations</b>		<b>523 844.33</b>	<b>314 555.42</b>
Sponsoring		-	6 000.00
Autres produits		1 211.71	1 437.67
<b>Produits divers</b>		<b>1 211.71</b>	<b>7 437.67</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>673 415.84</b>	<b>448 972.32</b>
Cotisations Samaritains Suisse		-10 499.00	-10 341.00
Cotisations OCVS, IAS et Bénévole Valais		-276.42	-276.42
<b>Contributions et donations versées</b>		<b>-10 775.42</b>	<b>-10 617.42</b>
Achats de marchandises		-384 697.42	-197 425.45
Variation de stock		32 961.36	11 324.34
Frais de ventes de marchandises		-14 065.28	-4 788.68
Frais de cours		-6 666.02	-32 156.78
Frais de services médico-sanitaires		-9 989.38	-648.90
Frais de projets internes	18	-61 486.65	-48 378.65
Autres coûts directs		-215.21	-551.59
<b>Coûts directs de matières et prestations</b>		<b>-444 158.60</b>	<b>-272 625.71</b>
Salaires et charges sociales		-103 951.36	-89 044.05
Indemnités de l'organe directeur	19	-7 715.00	-12 225.00
Formation et formation continue des instructeurs		-3 239.97	-3 960.17
Autres dépenses de personnel et équipements		-5 696.30	-5 148.33
<b>Charges de personnel</b>		<b>-120 602.63</b>	<b>-110 377.55</b>
AD, conférences des présidents		-3 577.89	-428.37

Comité cantonal, groupes de travail, commissions		-4 886.80	-3 239.02
AD et conférences de l'ASS		-247.82	-716.23
Charges de locaux		-14 980.90	-14 873.15
Frais de bureau, imprimés et frais de port		-11 194.36	-8 660.93
Publicité, marketing et site web		-5 698.12	-3 547.93
Frais de foire		-24 297.96	-
Charges d'appel aux dons		-27 128.81	-26 764.34
Assurances		-705.10	-611.10
Honoraires de fiduciaire		-1 600.00	-1 600.00
REDIP		-239.24	-193.38
Frais divers		-	-160.00
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>-94 557.00</b>	<b>-60 794.45</b>
Amortissements	7	-4 621.69	-5 165.39
<b>Amortissements</b>		<b>-4 621.69</b>	<b>-5 165.39</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>-674 715.34</b>	<b>-459 580.52</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 299.50</b>	<b>-10 608.20</b>
Produits financiers		54.90	103.59
Charges financières		-1 003.00	-421.85
Produits exceptionnels ou hors-période		5 058.65	917.64
Charges exceptionnelles ou hors-période		-1 514.12	-1 272.24
<b>RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS</b>		<b>1 296.93</b>	<b>-11 281.06</b>
Utilisation du capital des fonds		1 258.35	10 834.82
Versement au capital des fonds		-1 990.00	-3 036.21
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>565.28</b>	<b>-3 482.45</b>
<b>Allocation</b>			
Capital libre		565.28	-3 482.45

## Tableau de variation du capital

En CHF	01.01.2022	Attributions	Transf. int.	Utilisations	31.12.2022
Fonds Fondation Humanitaire de Zurich	-	-	-	-	-
Fonds Dissolution de sections	-	-	-	-	-
Fonds Fondation service régional de trans	-	-	-	-	-
<b>Capital de fonds affectés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Fonds Avenir	11 430.01	-	-	-1 258.35	10 171.66
Fonds de formation instructeurs	987.00	1 990.00	-	-	2 977.00
Fonds jubilé ASSVR	10 114.60	-	-	-	10 114.60
<b>Capital d'organisation lié</b>	<b>22 531.61</b>	<b>1 990.00</b>	<b>-</b>	<b>-1 258.35</b>	<b>23 263.26</b>
Résultat de la période	-3 482.45	565.28	3 482.45	-	565.28
Bénéfices reportés	82 429.15	-	-3 482.45	-	78 946.70
<b>Capital d'organisation libre</b>	<b>78 946.70</b>	<b>565.28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>79 511.98</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>101 478.31</b>	<b>2 555.28</b>	<b>-</b>	<b>-1 258.35</b>	<b>102 775.24</b>

En CHF	01.01.2021	Attributions	Transf. int.	Utilisations	31.12.2021
Fonds Fondation Humanitaire de Zurich	8 226.30	-	-	-8 226.30	-
Fonds Dissolution de sections	-	-	-	-	-
Fonds Fondation service régional de trans	330.19	-	-	-330.19	-
<b>Capital de fonds affectés</b>	<b>8 556.49</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-8 556.49</b>	<b>-</b>
Fonds Avenir	11 659.13	1 049.21	-	-1 278.33	11 430.01
Fonds de formation instructeurs	-	1 987.00	-	-1 000.00	987.00
Fonds jubilé ASSVR	10 114.60	-	-	-	10 114.60
<b>Capital d'organisation lié</b>	<b>21 773.73</b>	<b>3 036.21</b>	<b>-</b>	<b>-2 278.33</b>	<b>22 531.61</b>
Résultat de la période	-4 529.83	-3 482.45	4 529.83	-	-3 482.45
Bénéfices reportés	86 958.98	-	-4 529.83	-	82 429.15
<b>Capital d'organisation libre</b>	<b>82 429.15</b>	<b>-3 482.45</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78 946.70</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>104 202.88</b>	<b>-446.24</b>	<b>-</b>	<b>-2 278.33</b>	<b>101 478.31</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

## 1. Présentation

L'Association des Sections de Samaritains du Valais Romand, ci-après ASSVR, est une organisation privée et sans but lucratif, fondée le 18 mars 1949 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Son siège est à Sion.

L'ASSVR a pour but de promouvoir et développer l'œuvre samaritaine, soutenir et harmoniser l'activité de ses sections locales et ses groupes jeunesse, promouvoir la fondation de nouvelles sections et de nouveaux groupes jeunesse, organiser et gérer des cours de formation et de perfectionnement en premiers secours, accomplir les tâches qui lui incombent dans le cadre de son affiliation à l'Alliance Suisse des Samaritains (ASS) et collaborer avec d'autres organisations poursuivant le même but et les autorités cantonales.

Les membres de l'organe directeur de l'association sont, au 31.12.2022 : Monsieur Yvan BESSE, Président, Mesdames et Messieurs Cédric COUTURIER, Damien LUISIER, Sandrine RICHARD, Elizabeth SEGHEZZI, Maxence REYNARD, Corinne MEYNET, membres, et Madame Lara REY, secrétaire générale hors comité.

L'ASSVR est reconnue d'utilité publique selon décision du service cantonal des contributions du Canton du Valais du 6 mars 2018.

## 2. Principes généraux de présentation des comptes

Les comptes sont présentés selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC fondamentales (cadre conceptuel et Swiss GAAP RPC 1 à 6) et Swiss GAAP RPC 21 ainsi que les dispositions prévues par les statuts et règlements. Les comptes annuels reflètent fidèlement la situation réelle de la fortune, des finances et du rendement de l'association (selon le principe "true and fair view").

En cas de modifications des principes de présentation des comptes, les chiffres de l'année précédente sont présentés - si cela est possible et économiquement défendable - de manière à permettre une comparaison aussi exacte que possible avec les chiffres de l'année en cours. L'annexe aux comptes annuels fournit des détails sur les modifications opérées.

La présente clôture des comptes selon les recommandations Swiss GAAP RPC tient aussi lieu de clôture des comptes selon le droit commercial.

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10 en moyenne annuelle.

## 3. Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse ainsi que sur les comptes postaux, bancaires et de carte de crédit prépayée. Elles figurent au bilan à la valeur nominale. Les éventuelles monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date du bilan.

## 4. Créances

Les créances figurent au bilan à la valeur nominale moins les éventuelles corrections de valeur nécessaires. Des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour des pertes sur créances spécifiques probables.

Au 31.12.2022, les créances résultant de livraisons et de prestations se composent comme suit :

	2022	2021
Créances envers des entités ou des personnes apparentées	6'565.65	4'057.20
Créances envers des tiers	41'005.45	40'133.93
./. Du croire	-2'378.55	-1'598.00
<b>TOTAL</b>	<b>45'192.55</b>	<b>42'593.12</b>

## 5. Stocks et prestations non facturées

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à un prix du marché éventuellement inférieur, dans la mesure où des correctifs de valeurs ne sont pas nécessaires. Le prix du marché équivaut au prix actuel de remplacement ou au prix de vente net maximum réalisable, déduction faite de la marge usuelle pour ce groupe d'articles.

Les stocks et prestations non facturées se composent comme suit :

	2022	2021
Matériel de premier secours destiné à la vente	67'175.00	34'213.64
Prestations non facturées	1'600.00	18'510.99
<b>TOTAL</b>	<b>68'775.00</b>	<b>52'724.63</b>

## 6. Autres créances à court terme

	2022	2021
Administration Fédérale des Contributions	2'066.81	1'075.73
<b>Total</b>	<b>2'066.81</b>	<b>1'075.73</b>

## 7. Actifs et passifs de régularisation

Les actifs de régularisation et les passifs de régularisation figurent au bilan à la valeur nominale. Ils comprennent les actifs et passifs résultant de la délimitation matérielle et temporelle des divers postes de charges et de produits.

## 8. Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles meubles s'effectue à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements linéaires réalisés conformément au plan. La limite inférieure d'activation est en principe de CHF 500.00. Les méthodes d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Machine de mise sous pli : amortissement linéaire sur 2 ans

Equipements informatique : amortissement linéaire sur 2 ans

Equipements de cours, de formation et de secours : amortissement linéaire sur 5 ans

Mobilier : amortissement linéaire sur 5 ans

Site web : amortissement linéaire sur 2 ans

Tenues : amortissement linéaire sur 2 ans

Au 31.12.2022, les immobilisations corporelles se présentaient comme suit :

Libellé	Immobilisations corporelles 2021	Acquisitions 2022	Amortissements 2022	Valeur résiduelle 2022
Machine de mise sous pli	1.00	0.00	1.00	0.00
Equip. informatiques	170.99	1'239.55	419.73	991.80
Equip. de cours et secours	3'231.99	6'200.00	981.03	8'450.97
Mobilier	6'064.23	1'253.30	1'750.41	5'567.12
Site web	0.00	0.00	0.00	0.00
Tenues	958.37	1'789.95	1'469.52	1'278.80
<b>TOTAL</b>	<b>10'426.58</b>	<b>10'482.80</b>	<b>4'621.69</b>	<b>16'288.69</b>

## 9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeurs éventuelles. Ce poste représente un compte bancaire bloqué en garantie de loyer (Fr. 2'200.50), une part sociale Raiffeisen (Fr. 200.-) ainsi qu'un prêt accordé à Samaritains Suisse par les associations cantonales membres (Fr. 5'615.10).

## 10. Autres dettes à court terme

	2022	2021
Administration Fédérale des Contributions	0.00	0.00
Charges sociales / prévoyance	4'610.16	5'798.20
Autres, divers	16'534.08	8'617.35
<b>TOTAL</b>	<b>21'144.24</b>	<b>14'415.55</b>



## 11. Capital de fonds affectés

Ils renvoient à des fonds résultant de dotations dont l'affectation est soumise, par le donateur lui-même, à des restrictions par rapport au but statutaire de l'Association des Sections de Samaritains du Valais romand.

## 12. Fonds de formation Avenir

Ce fonds de capital d'organisation lié est utilisé en lien avec des frais et des projets de développement futur de l'ASSVR et du mouvement Samaritain dans le Valais romand ainsi que pour la jeunesse.

## 13. Fonds de financement instructeurs

Ce fonds de capital d'organisation lié est utilisé en lien avec les frais de formation de base d'instructeurs techniques de l'ASSVR. Il est alimenté annuellement par un montant de CHF 1.00 par certificat de cours facturé par l'ASSVR.

## 14. Fonds jubilé ASSVR

Ce fonds de capital d'organisation lié est utilisé en lien avec des projets liés aux anniversaires de l'ASSVR. Il est alimenté occasionnellement par une part du bénéfice de l'ASSVR.

## 15. Capital d'organisation lié

Il désigne les moyens à la disposition de l'organisation qui seront utilisés par la suite pour un but clairement défini et limitant l'utilisation.

## 16. Capital d'organisation libre

Ils désignent des fonds qui ne sont pas dotés de façon décisive. Leur constitution et leur affectation interviennent sur décision du Comité Cantonal, respectivement de l'Assemblée des Délégués.

## 17. Contributions de fondations

Plusieurs fondations ont été sollicitées courant 2022. Les soutiens reçus se présentent comme suit :

Fondation « Samaritains de montagnes »	14'400.00
Stiftung für Humanitäre Hilfe, Zürich	15'000.00
Fondation Pratos, Sion	15'000.00
Fondation du service valaisan de transfusion sanguine	4'000.00
Fondation Henry Dunant de Samaritains Suisse	12'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>60'400.00</b>

## 18. Frais de projets internes

Les frais de projets internes correspondent, cette année, à l'achat de tenues uniformes pour l'ensemble des secouristes membres de nos sections locales. Ils ont été financés par un don de Fr. 30'000.00 de l'Etat du Valais ainsi que par diverses fondations pour Fr. 40'000.00.

## 19. Indemnisation de l'organe directeur

Membres du comité cantonal :	7'715.00
- Dont le président :	2'360.00

La direction est assurée par une seule personne, c'est pourquoi, pour des raisons de confidentialité, nous ne communiquons pas le montant de sa rémunération ici.

## 20. Principes relatifs au tableau sur la variation de capital

Le tableau sur la variation de capital rend compte de l'évolution de chacun des fonds à affectation limitée et de chacune des composantes du capital de l'organisation disponible, en distinguant entre les facteurs « allocations » et « utilisation ».

## 21. Organisations apparentées

Les sections de Samaritains membres de l'Association des Sections de Samaritains du Valais romand au sens de l'article 4 ch. 1 de ses statuts ainsi que l'Alliance Suisse des Samaritains sont considérées comme des organisations apparentées.

## 22. Affaires exceptionnelles en suspens et évaluation des risques

Aucun risque significatif n'a été décelé lors de l'évaluation.

## 23. Engagements hors bilan

L'association ne possède pas d'engagement hors bilan.

## 24. Modification de principe d'évaluation

Pas de modification durant l'exercice sous revue.

## 25. Evénements postérieurs à la date du bilan

Les comptes annuels ont été approuvés par le comité cantonal en date du 15 février 2023. En outre, ils sont soumis à l'Assemblée des Délégués du 25 mars 2023. Entre le 31 décembre 2022 et la date de l'approbation des comptes annuels présents, aucun événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de l'ASSVR au 31 décembre 2022 ou qui devrait être présenté ici.

## 26. Rapport de performance

L'Association des Sections de Samaritains du Valais romand publie un rapport d'activité qui remplit les caractéristiques du rapport de performance selon les normes Swiss GAAP RPC.

## 27. Présentation des charges d'exploitation selon la RPC21 et méthode ZEWO

	2022	2021
Charges de prestations de services et mandats	-444 158.60	-272 625.71
Frais de personnel	-75 293.66	-68 169.94
Amortissements	-3 512.48	-3 925.70
<b>Charges de projets ou de prestations</b>	<b>-522 964.74</b>	<b>-344 721.35</b>
Publicité, marketing et site web	-5 698.12	-3 547.93
Charges d'appel aux dons	-27 128.81	-26 764.34
Frais de personnel	-3 764.68	-3 408.50
Amortissements	-92.43	-103.31
<b>Charges de collecte de fonds et publicité générales</b>	<b>-36 684.05</b>	<b>-33 824.07</b>
Charges d'exploitation	-67 618.69	-37 860.58
Frais de personnel	-46 431.09	-42 038.13
Amortissements	-1 016.77	-1 136.39
<b>Charges administratives</b>	<b>-115 066.55</b>	<b>-81 035.10</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-674 715.34</b>	<b>-459 580.52</b>

L'affectation des charges de personnel est basée sur le descriptif des postes. L'affectation des amortissements est basée sur l'utilisation effective des actifs (matériel de secours, tenues) et, lorsque l'utilisation n'est pas clairement définie, sur la même base que l'affectation du personnel. En effet, les actifs sont utilisés par le personnel (mobilier, informatique, etc.).